

au Canada de professeurs destinés à l'enseignement dans les universités et collèges canadiens - Qualités requises et façon de procéder pour les immigrants" qu'on peut se procurer en s'adressant directement au ministère ou aux directeurs régionaux de l'Immigration.

Catégories d'institutions

Au Canada, les institutions d'enseignement supérieur sont celles qui offrent une ou plusieurs années de cours au delà de la dernière année du cours secondaire de la province où elles se trouvent et où l'on enseigne chacune ou certaines des disciplines qui donnent droit à des unités de valeur (crédits) pour l'obtention d'un grade universitaire ou d'un diplôme équivalent. Cette définition exclut donc les établissements qui offrent des cours techniques et professionnels post-secondaires sans unités de valeur.

Le Canada est témoin de l'expansion de son régime d'enseignement post-secondaire. La nouveauté la plus importante est sans doute la création de collèges "communautaires" qui offrent des cours techniques et de formation connexe, des programmes d'éducation permanente aux adultes de tous âges, et des cours qui équivalent à une initiation universitaire. Les collèges communautaires ne donnent pas de grades; ils ne veulent que servir la collectivité. A l'été 1969, il y avait 115 collèges communautaires au Canada, dont la moitié environ ont été créés après 1964. Les 96 collèges communautaires de l'année scolaire 1968-1969 groupaient une population totale de 86,000 étudiants.

En septembre 1969, 62 institutions décernaient des grades au Canada (abstraction faite de celles qui ne conféraient que des grades théologiques). Dans chacune des dix provinces, il se trouvait au moins une institution universitaire et un collège communautaire.

Les grandes universités sont toutes constituées de façon analogue; elles possèdent des facultés ou écoles pour les divers secteurs importants du savoir: lettres et arts, science pure, science appliquée et génie, art dentaire, science vétérinaire, commerce, agriculture, droit, pédagogie, médecine et sciences connexes, etc. Les plus petites institutions se consacrent davantage aux arts et à la science pure, ou à une discipline particulière comme la pédagogie ou la théologie. La plupart des universités autonomes donnent un enseignement que couronnent des grades ou diplômes élevés, en plus des cours que sanctionne le premier diplôme universitaire. La licence ou maîtrise (appelée en anglais *master's degree*) est habituellement conférée un an après l'obtention d'un baccalauréat avec spécialisation, ou deux ans après l'obtention du baccalauréat général. Habituellement le grade de docteur nécessite au moins deux années d'études supérieures au delà de la maîtrise.

L'Université de Toronto et l'Université de Waterloo décernent le grade de maître ès arts en philosophie après deux années d'études au delà du baccalauréat avec spécialisation, ou au moins une année au delà de la maîtrise générale. Ce grade est intermédiaire entre la maîtrise et le doctorat.

Conditions d'admission

Au Canada, l'enseignement est de juridiction provinciale. Chaque province organise son propre programme scolaire et confère ses propres certificats à la fin du cours secondaire. Les universités canadiennes exigent comme